BOURSE COMMUNALE PAR LA VILLE DE BETHUNE

Elle est accordée aux parents qui habitent Béthune dont l'enfant est collégien, lycéen, dans le public ou le privé, étudiant, ou suit des cours par correspondance pour raisons de santé (justificatifs médicaux à l'appui) ou si l'enfant, lycéen ou étudiant, vit seul et est domicilié à Béthune. Cette bourse est octroyée selon les ressources, calculées à partir du revenu brut global de l'année précédente.

https://www.bethune.fr/ma-ville-br-au-quotidien/education/les-aides-aux-parents-le-coup-de-pouce-de-la-ville-aux-familles-700.html

Ville de Béthune:
6 place du 4 septembre
62407 - Béthune
https://www.bethune.fr/mes-demarches/jeune-417.html